



Extrait du site Terre-en-vue

<https://www.terre-en-vue.be/presentation/la-fondation/article/la-fondation>

# La Fondation

- Terre-en-vue - La Fondation -

Date de mise en ligne : vendredi 11 janvier 2013

---

**Copyright © Terre-en-vue - Tous droits réservés**

---

La fondation Terre-en-vue a été constituée le 26 octobre 2015.

<a href="https://www.terre-en-vue.be/IMG/pdf/2015.10.29\_statuts\_de\_la\_fondation\_terre-en-vue\_-\_publies\_au\_moniteur\_belge\_le\_29\_octobre\_2015.pdf" title="PDF - 83.6 ko" type="application/pdf">

## Statuts de la Fondation Terre-en-vue

Comme la coopérative Terre-en-vue, elle vous permet d'utiliser votre argent, votre réseau et vos terres pour soutenir la création et le maintien de fermes agroécologiques.

**Les terres agricoles** données et léguées seront gérées en "biens communs" et seront confiées à des agriculteurs qui s'engageront à y développer des projets agroécologiques.

**Les dons et legs en argent** seront principalement affectés à l'acquisition de parts de la coopérative Terre-en-vue et au soutien des activités de l'asbl Terre-en-vue.

Ces dons et legs permettront d'accroître la stabilité et la résilience financières du mouvement.

## Pour faire un don ou établir un ordre permanent

Compte bancaire de la fondation Terre-en-vue : **BE79 5230 4648 7933** (BIC : TRIOBEBB).

Communication souhaitée : "don à la fondation Terre-en-vue".

Si vous souhaitez recevoir une **attestation fiscale** et bénéficier d'une réduction d'impôts de 45% du montant de votre don (minimum 40Euros/an et maximum 10% de vos revenus annuels), vous pouvez le verser sur le compte de la Fondation Roi Baudouin : **BE10 0000 0000 0404**, en indiquant **obligatoirement la communication structurée +++015/1570/00031+++** afin que le don revienne à Terre-en-vue.

## Conditions :

- ▶ Le montant doit s'élever à minimum 40Euros par année fiscale (du 1er janvier au 31 décembre).
- ▶ Le montant total de l'ensemble de vos dons pour lesquels la réduction d'impôt est accordée ne peut pas s'élever à plus de 10 % de l'ensemble de vos revenus nets.

Si vous faites un don, merci de **nous envoyer un mail** sur [fondation@terre-en-vue.be](mailto:fondation@terre-en-vue.be) pour que nous puissions garder le contact.

Et surtout, quelque soit l'occasion (**mariage, naissance, anniversaire...**), n'hésitez pas pensez à Terre-en-vue pour inviter votre entourage à soutenir nos actions ! Nous pourrions vous transmettre la liste des donateurs pour les remerciements.

**Si vous souhaitez effectuer un don en nature ou un legs par testament**, veuillez nous contacter : [fondation@terre-en-vue.be](mailto:fondation@terre-en-vue.be).

[Zoé Gallez](#) 0496 68 28 62 ; [Maarten Roels](#) 0496 68 28 78.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la fondation est actuellement composé de 4 membres, tous présents à titre personnel, bien que travaillant dans des organisations partenaires de Terre-en-vue :

- ▶ [Olivier Servais](#), membre de l'asbl [Le Début des Haricots](#) à Bruxelles
- ▶ [Thomas Vecruysse](#), agronome, coordinateur financier d'[Entraide et Fraternité asbl](#) et ancien administrateur de l'asbl [Le Début des Haricots](#) à Bruxelles
- ▶ [Sylvain Launoy](#), conseiller à [Crédal entreprendre](#) et agriculteur
- ▶ [Jérôme Rassart](#), agronome, conseiller à l'[agence-conseil de Crédal](#), ancien formateur au [Crabe](#) et administrateur de nombreuses initiatives agricoles telles que [Agricovert](#)